



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2017

Étaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume (absent en début de séance), THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de Mr HENRIET Pierre), Maire

Excusé : Mr Pierre HENRIET (Pouvoir à Christian HENRIET)

Secrétaire : Mr LELAURE Nicolas

Votants : 15 (dont 1 pouvoir)

CCVSA : Proposition accord local de répartition des représentants communautaires en application de la loi n° 2014-264 du 9 mars 2015

Mr Le Maire indique qu'en raison du renouvellement du conseil municipal de St-Hilaire-des-Loges, il est nécessaire de délibérer pour le nouvel accord local de répartition des représentants communautaires en application de la loi n° 2014-264 du 9 mars 2015, en choisissant l'application stricte de la loi avec 31 conseillers, ou bien en permettant aux 7 communes les plus petites d'avoir un deuxième représentant, simplement comme invité. Après en avoir délibéré, 7 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve le nouvel accord cadre local de répartition des 38 représentants communautaires, dont 7 invités, en application de la loi n° 2014-264 du 9 mars 2015.

SyDEV : Programme annuel de rénovation éclairage public 2018

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir pour l'année 2018 des travaux de maintenance sur l'éclairage public. La participation de la commune pour ces travaux s'élève à 1 500 € et 1 500 € de participation du SyDEV. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2018.

SyDEV : Proposition effacement réseaux « rue de la Souillèrre » et « Petite Rue »

Mr Le Maire présente l'estimatif du dossier effacement des réseaux au village de Souil « rue de la Souillèrre » et « Petite rue » concernant l'éclairage et le téléphone, le coût maximum s'établit à 112 900 € HT. Compte tenu de la participation du SyDEV, la dépense à charge de la commune s'établirait donc à 57 206 €. Les travaux pourraient être réalisés en juin 2018. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la réalisation des travaux.

19h45 Arrivée de Mr PAIRAUD Guillaume

SyDEV : Propositions ajouts divers points lumineux

Mr Le Maire présente les estimatifs du SyDEV concernant les demandes de points lumineux complémentaires et demande l'avis des membres du Conseil Municipal.

- Rue de la Logette

2 variantes sont proposées

Variante 1 : le coût maximum s'établit à 39 540 € HT soit une participation pour la commune de 27 678 € (70 %)

Variante 2 : le coût maximum s'établit à 35 720 € HT soit une participation pour la commune de 25 004 € (70 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour - 2 abstentions, accepte la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus et retient la variante n° 2 à charge pour la commune d'un montant de 25004€.

- Route de Fontaines et Le Peux : les études sont en cours de réalisation par le SyDEV et seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe

- Qu'il est possible de se contenter du simple balisage actuel concernant le sentier du Bois Blanc

mais va se renseigner tout de même auprès du SIVOM par rapport au lancement de la consultation concernant les panneaux en bois prévus pour savoir s'il est possible de se dédire.

- Que les bureaux de la mairie ont été renouvelés, les anciens sont à vendre 50 € l'unité avec caisson et visibles en mairie aux heures d'ouverture du public.
- Qu'une réunion rassemblant toutes les associations de la commune va être programmée en début d'année afin de planifier les activités autour du passage du tour de France.
- Que l'invitation des vœux de la municipalité va être distribuée dans les boîtes aux lettres des administrés prochainement. Ils auront lieu le dimanche 14 janvier 2018 à 11 h à l'école du Marais Mouillé.
- Qu'il s'est rendu à La Préfecture afin d'envisager une limitation de vitesse entre Souil et Le Peu. Un courrier a également été transmis au Conseil Départemental ainsi qu'à nos conseillers Mme CHATEVAIRE et Mr BON et à l'Agence Routière de Luçon.
- Qu'une étude doit être établie préalablement pour un projet éventuel de regroupement des communes. Pas d'obligation dans les 2 ans mais une importante incitation fiscale.
- D'un point des différents travaux :
 - o Le pluvial « Grand'rue » à La Porte de L'Ile sera réalisé courant janvier, la route sera barrée, une déviation sera mise en place.
 - o La consultation devrait être lancée en début d'année pour le sentier piétonnier de La Porte de L'Ile
 - o Le cabinet d'architectes fait le point en mairie à la mi-janvier concernant la réfection de la toiture de l'église
 - o Les travaux de la salle des fêtes ont pris du retard
- Que la mairie sera ouverte le samedi 30 décembre 2017 de 10 h à 12 h uniquement pour les inscriptions sur la liste électorale

Certains élus souhaitent que Mr Le Maire se renseigne sur le droit de préemption autour du local de la boulangerie.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 22 décembre 2017 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 27 décembre 2017

Le Maire,
Christian HENRIET